

**Descriptif Technique**

**MÉTIER N°37**

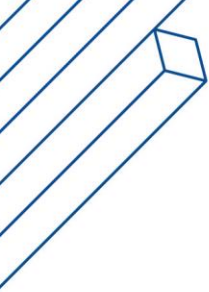
**JARDINIER-PAYSAGISTE**

Soumis par :

Hervé FONTENEAU, Expert WorldSkills France

© Worldskills France (WSFR) se réserve tous les droits relatifs aux documents rédigés pour ou au nom de WSFR et comprenant leur traduction et leur envoi par voie électronique. Ce matériel peut être reproduit à des fins professionnelles et pédagogiques non commerciales, à la condition que le logo de Worldskills France et la déclaration concernant les droits d'auteur restent en place.





## SOMMAIRE

1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER .....	3
2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL .....	3
3. LE SUJET D'ÉPREUVE .....	4
4. NOTATION.....	5
5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER.....	6
6. ÉQUIPEMENTS ET MATERIAUX.....	6





# 1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

**Le nom du métier est JARDINIER-PAYSAGISTE**

## **Description du métier :**

Le JARDINIER-PAYSAGISTE, à partir d'un plan et d'un cahier des charges, planifie, construit et entretient :

- Les jardins résidentiels, les espaces verts d'infrastructures commerciales et industrielles,
- Les espaces publics, les abords des voies publiques routières et ferrées, les cours d'eau et les aéroports.
- Les terrains de sports et les sites de loisirs, les jardins d'enfants, les aménagements paysagers des hôpitaux et des maisons de retraite,
- Les plantes d'intérieurs, les murs et toitures végétalisées,
- Les espaces bios, le reboisement et la régénération de l'environnement naturel,
- Les activités de remédiation aquatique,
- La culture, les soins, la réhabilitation et la transplantation d'arbres,
- Le recyclage des déchets organiques (compostage).

Jurés et compétiteurs connaissent la description du métier JARDINIER-PAYSAGISTE.

Les termes masculins impliquent aussi automatiquement le sexe féminin.

## **Documents complémentaires**

Le descriptif technique ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la WorldSkills Competition.

# 2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

Le Concours est une démonstration et une évaluation des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

## **Compétences spécifiques**

Les compétences techniques requises sont :

- Mesurer, marquer, niveler et plomber
- Utiliser un niveau laser
- Utiliser un niveau à bulle
- Couper et poser les pierres et les dalles en pierre naturelle et/ou reconstituées pour créer des marches, des murets et des dallages
- Couper et assembler les structures en bois
- Mettre en place et disposer selon les règles de l'art régissant les travaux d'aménagement paysager les revêtements tel que substrat, terre, granulats et paillis
- Installer des plaques gazon conformément aux techniques de pose
- Planter en toute connaissance des variétés et tailles de plantes, plantes vivaces, plantes annuelles, arbres et arbustes en révélant la créativité des compétiteurs qui doivent réaliser une scénographie végétale selon les règles de l'art du métier jardinier-paysagiste





## **Connaissances théoriques**

**Les connaissances théoriques sont requises mais ne seront pas testées à proprement parler :**

Les connaissances théoriques correspondent aux acquis de niveau bac professionnel et/ou BTS aménagements paysagers à savoir :

- Lecture et interprétation des plans, coupes, croquis et des documents techniques
- Connaissance des techniques de compositions scénographiques paysagères
- Connaissance des matériaux et de leurs utilisations
- Connaissance des matériels mécaniques, électromécaniques, thermiques, outils et équipements liés au métier jardinier-paysagiste.
- Connaissance des plantes et des procédures de plantation.
- Connaissance de l'utilisation d'outils de coupes végétales (sécateur, cisaille, ciseaux à Niwaki, etc...)
- Connaissance des règles de protection de l'environnement

**La connaissance des règles et règlements ne sera pas testée.**

## **Travaux pratiques**

Deux candidats d'une même région administrative constituent l'équipe. Le sujet d'épreuve est exclusivement composé de travaux pratiques.

En binôme, les jardiniers-paysagistes doivent être en mesure de réaliser sans aide et avec professionnalisme, le travail requis pour le sujet d'épreuve mentionné ci-dessous et doivent respecter les règles de sécurité et de protection pour eux-mêmes et pour l'environnement immédiat en termes de planification, construction et maintenance de leur ouvrage.

Le sujet d'épreuve est l'agencement d'un jardin avec préparation et utilisation de divers matériaux habituellement utilisés dans la profession, tels que la pierre naturelle et/ou reconstituée, le béton, le bois et/ou le plastique, la terre, différents granulats, gazon en plaques et plantes de toutes tailles.

Au moins trois et maximum quatre des éléments suivants sont utilisés en plus de l'agencement prévu pour le jardin : murs, pavage/dallage, construction en bois, pièce l'eau.

## **3. LE SUJET D'ÉPREUVE**

### **Format / structure du sujet d'épreuve**

Le sujet devra tenir dans un espace de 5 m x 5 m.

Les parcelles seront positionnées côte à côte « en miroir » pour un effet visuel au public.

Le sujet d'épreuve sera réalisé pendant les 2,5 jours du Concours (le sujet en question sera organisé en tâches, sections ou modules).

Chaque module/tâche/section sera réalisé le jour prévu afin qu'une notation progressive puisse intervenir.



Avant le début de chaque journée du Concours, chaque candidat sera informé du détail reprenant le temps imparti pour la réalisation des tâches ou modules du sujet à réaliser sur la journée ou demi-journée

### ***Distribution/circulation du sujet d'épreuve***

Un guide de préparation accompagné d'un croquis d'ambiance sera envoyé aux compétiteurs.

Les compétiteurs devront analyser avec attention les plans qui leurs seront envoyés à C-8 (soit 8 jours avant la date du premier jour de compétition)

Des « Speed Modules » (épreuves de vitesse) pourront être lancés à tout moment par le Président du jury et ce durant la durée totale de l'épreuve

## **4. NOTATION**

### ***Critères d'évaluation***

SECTION	CRITERE	NOTE		
		Jugement (si applicable)	Objectif	Total
<b>A</b>	Procédure de travail	12	0	<b>12</b>
<b>B</b>	Aménagement des espaces verts	20	15	<b>35</b>
<b>C</b>	Pavage	3	4	<b>7</b>
<b>D</b>	Mur	5	6	<b>11</b>
<b>E</b>	Bassin	5	6	<b>11</b>
<b>F</b>	Construction bois	8	8	<b>16</b>
<b>G</b>	Impression générale	8	0	<b>8</b>
	<b>Total =</b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

### ***Spécification d'évaluation du métier***

Pour information, le « Jugement » est une notation subjective qui fait appel à l'appréciation des membres du jury (exemple : esthétique, finition ...). Les notes « Objectives » correspondent à des critères mesurables (exemple : dimensions, tâche réalisée ou non ...).

Les notations seront effectuées selon le système international CIS (Compétition Information System).

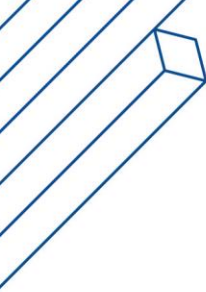
L'équipe métier 37 décide, préalablement à l'épreuve, les critères de notations « objectives » et « jugement » et de leurs tolérances.

Toutes les notations seront portées sur les documents officiels par les groupes de jurés supervisés par un chef de groupe conformément à l'échelle de notation choisie.

Les groupes de jurés rempliront une fiche de notes pour chaque section terminée et pour chaque équipe.

La pondération des notes devra refléter le temps de travail et le niveau de difficulté du travail.





La conversion d'une échelle de 0 à 100 à l'échelle de 400 à 600 sera réalisée par le système CIS (Competition Information System) de WorldSkills.

## 5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Tous les candidats doivent porter des lunettes de protection lorsqu'ils utilisent des outils à mains, des machines, outils ou tout équipement susceptible de provoquer ou de produire des copeaux ou fragments qui pourraient blesser les yeux.

Une trousse de secours sera disponible pendant toute la durée du concours.

Les équipements et machines devront faire l'objet d'une démonstration à tous les candidats par le fournisseur ou un membre du jury pendant le temps de familiarisation.

Les matériels et/ou équipements devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les vêtements de travail devront respecter les règles en vigueur

Les candidats devront conserver leur aire de travail libre de tout obstacle et le sol propre et libre de tout matériau, équipement ou objet qui pourrait faire trébucher, glisser ou chuter quiconque.

Si un candidat ne respecte pas les règles ou injonctions de sécurité, il pourrait s'exposer à une perte de points sur le poste sécurité. Si un candidat continue à se comporter de manière peu sûre, il pourrait s'exposer à une exclusion provisoire ou définitive du concours prononcée par le Président du jury.

## 6. ÉQUIPEMENTS ET MATERIAUX

### *Liste d'infrastructures*

L'ensemble des outils et matériels sont mis à disposition par des fournisseurs partenaires, ils constituent une caisse à outils complète inventoriée. La caisse est acheminée sur le site du concours national en amont de la compétition et devra être rendue complète à la fin de la compétition, afin de resservir lors des éditions suivantes.

Les listes des matériaux et infrastructures seront diffusées en amont des épreuves.

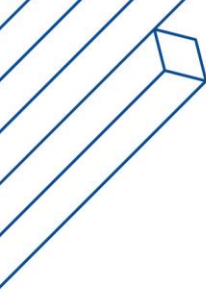
Chaque équipe disposera d'un poste de travail de surface minimum 8 m x 8 m (le sujet d'épreuve a besoin d'une parcelle d'application de 5 m x 5 m), d'un espace suffisant pour la préparation et le stockage des matériaux ainsi que d'une aire de repos.

L'espace prévu pour la préparation, pour le stockage des matériaux et pour le repos doit être proportionnel à l'espace disponible pour chaque équipe.

Les postes de travail peuvent se trouver à l'extérieur, à condition d'être à l'abri de la pluie et du soleil.

Une alimentation en électricité et en eau sera prévue pour 2 postes de travail.





Un tee-shirt pour chaque jour de compétition ainsi qu'une casquette anti-heurt seront fournis à chaque compétiteur par les organisateurs.

### ***Matériaux, équipements et outils que les compétiteurs apporteront dans leur caisse à outils***

Aucun outil ne sera apporté par les candidats, sauf sur ordre préalable du Président du jury.

Les candidats devront apporter leur équipement de protection individuelle (EPI), toutefois les EPI fournis par l'organisation seront portés en priorité.

- casque anti-bruit
- paires de gants multi-travaux fins
- paire de gants multi-travaux lourds
- paire de lunette de protection
- masques à poussière jetable
- paires de pantalons de travail en excellent état
- genouillères
- chaussures de sécurité en excellent état
- ceinture porte-outils
- bouchons d'oreilles
- une calculatrice

### ***Matériaux et équipements interdits sur l'espace de concours***

Les téléphones portables des candidats devront être éteints au démarrage des activités.

Seuls les outils prévus dans la caisse à outils seront autorisés.

Tout manquement pourrait entraîner des sanctions prises par le conseil du jury.

